

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné,

Exerçant à :

- Médecin généraliste Médecin du sport Médecin diplômé de médecine subaquatique
 Médecin fédéral n° :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR

Ou bien seulement (cocher) des activités de plongée en scaphandre autonome

des activités en apnée

des activités de nage avec accessoires

de la ou des activité(s) suivante(s) en COMPETITION (spécifier en toutes lettres) :

Avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

Trimix hypoxique

Apnée en profondeur au-delà de 6 mètres en compétition

Pratique Handisub

Reprise de l'activité après accident de plongée

Nombre de case(s) cochée(s) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines sportives : Nage avec Palmes, Nage en Eaux Vives, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la plongée subaquatique (plongée en scaphandre en tous lieux et plongée libre en milieu naturel ou fosse > 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.

Il est remis en main propre à l'intéressé(e) ou son(sa) représentant(e) légal(e).

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Date :

Signature et cachet :